



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 FÉVRIER 2026

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mmes DOYON, ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mmes GIRAUDET, PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. de REDON, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET.

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL AU TITRE DE 2026 – AMENAGEMENT DU TERRAIN
DE FOOTBALL SYNTHETIQUE ET CONSTRUCTION DE VESTIAIRES SUR LE STADE JULES
LADOUMEGUE - N° 26/01 – 06/B**

Monsieur HOURY, Conseiller Municipal, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

« Dans la perspective de la fusion des clubs de football Sologne Olympique Romorantin et Foot Sud 41, la commune souhaite accompagner ce processus en aménageant de nouveaux vestiaires et une aire de jeux synthétique dans l'enceinte du stade Jules Ladoumègue.

Les nouveaux vestiaires permettraient d'améliorer les conditions d'accueil des élèves des écoles, des collèges et du lycée qui fréquentent le stade. En outre, au regard de la faible distance qui la séparerait du terrain synthétique, cette construction rendrait possible l'homologation de la nouvelle aire de jeux pour les compétitions régionales.

Convertir en gazon synthétique l'actuel terrain annexe numéro 3 permettrait d'accroître la pratique sportive en l'exonérant des épisodes pluvieux excessifs. De même, un terrain synthétique diminuerait directement la consommation en eau d'arrosage et en produits phytosanitaires d'entretien de la pelouse.

Le projet de construction de vestiaires repose sur un devis s'élevant à 369 627 euros hors taxes. La conversion en aire de jeux synthétique du terrain annexe 3 est estimée à 841 800 euros HT, soit un total de 1 211 427 euros HT.

La préfecture de Loir-et-Cher conditionne son éventuel subventionnement, via la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à une délibération du conseil municipal. Par ailleurs, la commune sollicitera le soutien financier du Conseil départemental et de la Fédération française de football.

.../...



Je vous propose de solliciter le soutien de l'Etat par le biais de la DETR ou de la DSIL à hauteur de 398 615 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents. »

MM. CHEMINOT - NAUDION – BLANCHARD – Mme GIRAUDET – M. de REDON ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** de solliciter le soutien de l'Etat par le biais de la DETR ou de la DSIL, pour les travaux d'aménagement du terrain de football synthétique et construction de vestiaires au stade Jules Ladoumègue, à hauteur de 398 615 euros ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 10 FEV. 2026

Mis en ligne sur le site internet le 11 FEV. 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,


Jeanny LORGEUX.




Laurence MERCIER.